



Notre réf. 3228-CoT

Genève, le 25-03-2016

Conférence sur les faillites frauduleuses le 11 avril 2016

Des entreprises se déclarant en faillite, reprenant leurs activités quelques jours après sous une nouvelle raison sociale et laissant sur le dos de travailleuses et des travailleurs des dizaines de milliers de francs de salaires impayés : une réalité tristement courante en Suisse et à Genève en particulier. C'est ce qu'ont pu constater les juridictions et organisations syndicales actives dans le domaine des relations de travail, de même que les salarié.e.s victimes de ces pratiques.

C'est suite à ce constat que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ainsi que l'Association des Juristes Progressistes (AJP) ont décidé de consacrer le matin du 11 avril 2016 à l'étude du problème des faillites frauduleuses à l'Amphithéâtre de l'Université ouvrière de Genève, place des Grottes 3.

Programme

- 0830 café croissant au rez de l'UOG
- 0900 introduction par Olivier PETER (avocat et membre de l'AJP)
- 0905 Thierry HORNER (syndicaliste SIT) formule une définition de la faillite frauduleuse et présente le problème à Genève
- 0930 Maria GIANNATTASIO, Procureure, intervient sur : « Volet pénal : la poursuite des infractions réprimées aux art. 163 ch. 1 et 164 ch. 1 Code pénal »
- 1015 Matteo PEDRAZZINI, avocat, présente le « Volet civil : la masse avant, après et pendant la faillite »
- 1130 Pierre-Yves BOSSHARD (avocat et membre du Comité de l'AJP) énonce ce qui est prévu au niveau fédéral et ce qui est envisageable, avec une marche à suivre
- 1155 Olivier PETER effectue une brève synthèse et conclusion en présentant le groupe de suivi



La rencontre permettra d'examiner, avec l'aide d'expert.e.s issu.e.s du monde juridique et syndical, les mécanismes juridiques sensés faire face à une faillite frauduleuse, les raisons pour lesquelles le phénomène subsiste et les évolutions probables.

La journée se veut également un moment de rencontre entre les intervenant.e.s du monde judiciaire, administratif et syndical et, espérons-le, le point de départ pour l'élaboration d'une stratégie commune permettant d'améliorer la protection des travailleuses et des travailleurs et mettre fin à l'impunité des patrons-fraudeurs.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Pour le comité d'organisation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reymond'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS